

## REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.02/17

Manque-t-il des salles de sport à Delémont pour les besoins des écoles de la ville ?

Mme Chantal Jaussi, CS•POP•Verts

Le Conseil communal répond comme suit à la question écrite posée et peut donner un état de la situation pour l'année scolaire 2015-2016 et pour 2016-2017.

Il y a effectivement un manque de salles disponibles pour pouvoir dispenser toutes les leçons d'EPS selon la grille horaire dans une infrastructure adaptée. Afin de pallier ce manque, les enseignants doivent s'adapter et trouver des solutions. Pour cette année, la leçon d'EPS, communément appelée « la petite gym », n'a pas eu lieu durant les 39 semaines pour tout le monde. Certains enseignants ont utilisé l'aula du Gros-Seuc, d'autres sont allés à l'extérieur pour dispenser cette leçon. Il y a eu des classes qui ont profité des leçons de piscine, ou de se rendre à la patinoire, pour utiliser ce crédit EPS. Chaque enseignant s'est adapté à cette situation du mieux qu'il était possible.

Pour avoir des chiffres précis, les tableaux suivants dressent la situation des années scolaires 2015-2017.

	15-16	16-17	17-18	leçons hebdomadaires EPS	leçons à dispenser 15-16	leçons à dispenser 16-17	leçons à dispenser 17-18
nb classes 3-8 P	41	42	41	3	123	126	123
nb classes 1-2 P	12	12	13	2	24	24	26
					<b>147</b>	<b>150</b>	<b>149</b>

Plages horaires à disposition dans les halles de 08h20 à 15h20			
	15-16	16-17	17-18
Gros-Seuc	56	56	56
Blancherie	44	48	46
Château	28	28	28
	<b>128</b>	<b>132</b>	<b>130</b>

La comparaison de ces deux tableaux permet de mettre en évidence un manque de 19 plages horaires pour l'année scolaire 2015-2016 et de 18 plages horaires pour 2016-2017, qui concernent principalement le Gros-Seuc. Ces chiffres, bien que précis, ne reflètent pas exactement la situation effective. Il faut tenir compte de la possibilité pour les 7-8 P de venir à l'école pour 7 h 30, ce qui rajoute 6 plages horaires sur le site du Gros-Seuc et 5 à la halle du Château. Elles ne sont pas considérées, car il n'est pas possible de garantir cette utilisation. Il y a dans ces degrés les leçons d'anglais qui se rajoutent à la grille horaire concernée. De par le fait que cette branche ne peut être enseignée que par des enseignants disposant d'une formation spécifique, les leçons d'anglais doivent souvent être mises à l'horaire de 7 h 30 à 8 h 20.

Cependant, ce manque de salle peut être plus conséquent. En effet, si le Service de l'enseignement recommande de mettre au moins deux leçons d'EPS à l'horaire pour les 1-2 P, la convention HARMOS souhaite que 3 leçons hebdomadaires soient dispensées aux élèves de ces degrés. Cela signifierait qu'il manquerait 12 plages horaires supplémentaires, soit un total de 30 pour l'année scolaire 2016-2017.

Tenant compte de ces éléments, et afin de permettre un développement optimal de l'école primaire de Delémont, il est nécessaire d'envisager la création de 2 halles de gymnastique, uniquement pour répondre aux besoins.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 26 juin 2017